Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 29 (1915)

Heft: 2

Artikel: Armoiries et lettres de noblesse Destruz

Autor: Deona, Henry

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745440

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Armoiries et lettres de noblesse Destruz,

par Henry Deonna.



Fig. 137 Sculpture aux armoiries Destruz (dessin de Blavignac).

Galiffe dans sa « Genève historique et archéologique » donne à la page 205 un dessin d'armoiries
(fig. 137); le texte dans lequel il est compris ne s'y
rapporte pas et pour être fixé sur sa signification, le
lecteur doit consulter à la page 355 la liste explicative
des dessins et fac-similés ornant cet ouvrage. Une note
succincte dit: « Sculpture avec blason dans l'église
de la Madeleine d'après un dessin colorié par M.
Blavignac» (fig. 137).

Le travail de Galiffe a paru en 1869; très probablement M. Blavignac a dû exécuter son esquisse sur place et d'après nature, à cette époque.

Il eut été intéressant de retrouver l'original de ce croquis; aussi ayant appris que l'église de St-Germain avait hérité d'une partie des papiers de M. Blavignac, nous étions nous adressé à M. l'abbé Ruche, vicaire général de Genève, pour le prier d'effectuer

quelques recherches au sujet de ce document: il nous répondit fort aimablement qu'il ferait les investigations nécessaires et en communiquerait le résultat; ce résultat a dû être négatif, sans doute, car nous n'avons reçu jusqu'ici aucune confirmation de l'existence de la pièce désirée.

Que représente le dessin de Blavignac? Un écu incliné à dextre, portant un cheval harnaché, passant sur une terrasse en pointe. Ce blason est surmonté d'un casque de grandes dimensions ayant pour cimier un ange ceint d'une auréole et vêtu d'une longue dalmatique retombant sur les côtés de l'écu; il tient dans ses mains croisées sur la poitrine, un objet difficile à préciser. Est-ce une bouteille? une fiole, ou peut-être même une cornue de chimiste?

Cet être céleste caressant un flacon d'un geste peu tempérant, ou peut être encore amateur d'alchimie, nous laissait perplexe, bien que l'héraldique réserve force surprises à ses adeptes.

Ces armoiries se trouvaient donc en 1869 dans la Madeleine, ou plus exactement dans une des chapelles de cette église désignée sous le nom de «chapelle de la Mule», à raison de l'emblème décrit plus haut.

Elle était attenante à la partie sud-ouest, et fut démolie en 1874 pour permettre l'élargissement de la rue de la Madeleine. Le Mémorial du Conseil Municipal donne des renseignements sur cette opération: le 8 décembre, le Conseil propose d'élargir cette rue, le Dr Gosse fut consulté, donna son préavis, puis le 18 du même mois, la commission rapporta et la votation eut lieu dans la même séance sanctionnant la démolition projetée.

Le Mémorial des séances du Consistoire (année 1874, page 46) mentionne également cette décision.

En 1876, le rapport sur la gestion du Conseil d'Etat relate l'entrée au Musée épigraphique de six fragments d'architecture provenant de la chapelle de la Mule dans l'église de la Madeleine.

N'étant point archéologue, par conséquent ignorant si la chapelle en question avait déjà fait l'objet d'études spéciales de la part de nos érudits genevois, nous étions désireux de connaître l'opinion de notre savant collègue, M. Alfred Cartier, directeur du Musée d'art et d'histoire, dans le but d'être fixé sur le point qui nous intéressait, à savoir l'attribution à une famille définie des armes en question.

La voici: «Nos prédécesseurs se sont occupés de la question, mais ni Galiffe, «ni Heyer, ni Gosse, ni Mayor n'ont trouvé l'énigme.

«Faudrait-il penser à une corporation ou confrérie, celle par exemple «qu'auraient constituée les muletiers de Savoie ou de France fréquentant les «foires de Genève? Mais, objectait toutefois M. Cartier, c'est de ma part hypo«thèse pure, dans l'impossibilité où l'on est jusqu'ici de trouver une famille à «qui ces armes puissent appartenir».

La supposition était des plus logiques et admissible en tous points.

Nous ne trouvons ni dans les armoriaux manuscrits genevois, ni dans ceux imprimés de Galiffe et de Gautier, de famille ayant un cheval harnaché dans ses armes; une famille genevoise (Patry) porte bien un cheval, mais il est galopant et au naturel; elle paraît avoir adopté cet écu à la suite d'une alliance d'origine française dont Rietstap dans son armorial général fait mention en indiquant un anoblissement en Bavière en 1814 (titre de baron).

La corporation des muletiers de Savoie et de France avait-elle à cette époque un emblème parlant? C'est un point spécial que je n'ai point approfondi.

La solution de l'énigme relative à la mule était intervenue d'une façon assez inattendue.

M. Henry Necker, un des propriétaires actuels du château de Vufflens, a dans les archives de ce château et de celles des familles qui s'y sont succédé, découvert dans une liasse de titres qui composaient un dossier intitulé: «Famille Le Marlet», sous la cote 559, un diplôme de concession d'armoiries. Les Le Marlet ont possédé la seigneurie de Vufflens en la personne de François Le Marlet, qui l'acquit le 4 décembre 1582; les hoirs de ce dernier la vendirent le 20 janvier 1641 à No. François de Senarclens, époux de Marie Quay, veuve du dit François Le Marlet.

Ce diplôme de noblesse, écrit en latin sur parchemin, a 0,22 cm de hauteur et 0,50 cm de largeur, il est délivré à Ripaille le 18 mars 1437, par Amédée VIII duc de Savoie, à Jean Doistruz, bourgeois de Genève; M. Paul Martin a eu la complaisance de le déchiffrer et de nous en communiquer le texte que voici:

AMEDEUS DUX SABAUDIAE, Chablaysii et Auguste princeps, marchio in Italia, comes Pedemoncium et Gebenn. Valentinensisque et Diensis, ac Sacri Romani Imperii vicarius generalis, universis seriem presentium inspecturis, rei geste noticiam cum salute, Si cunctorum jugiter prospicimus ad commoda subdictorum ipsorumque sublimacionem noster advidus assidue

aspiret affectus, illorum potissime quorum vite et morum venustas aliaque probitatis et virtutum merita laudabiliter suffragantur, gratis proceritatis braviis illustrare peroptamus, sane supplicacioni dilecti nostri Johannis Doistruz, burgensis Gebenn. super hiis nobis facte favore benivolo inclinati, de cujus persona gratum nobis existit perhibitum testimonium, nostre gremium illaritatis sibi propterea aperire volentes, actentis etiam gratiis, obsequiis per eum nobis fideliter impensis atque verisimiliter impendi speramus, ex nostra certa sciencia, maturoque participato consilio dictum Johannem ipsiusque liberos natos et nascituros et liberorum liberos usque in infinitum et quemlibet eorum, tam ex imperialis quam nostre plenitudine potestatis, hujusmodi indulti sanctione, nobilitamus et ad nobilium statum, honorem et condicionem perpetuo erigimus, Itaque abinde nobiles nuncupentur et pro nobilibus tractentur, ac si essent ab antiquo ex nobili genere procreati, itaque eciam feuda nobilia ipse Johannes suique predicti et quilibet ipsorum acquirere et acquisita seu data vel legata quibusvis titulis tenere possint, et in eis succedere valeant, ac homagia nobilia tot quot fuerint necessaria prestare et facere, aliorumque nobilium Sacri Romani Imperii tociusque dictionis nostre consorcio privilegiis, libertatibus, exempcionibus, immunitatibus et prerogativis eorumdem uti, frui possint et gaudere debeant absque difficultate quacumque, omne obstaculum in premissis qualitercunque adjacens de predicte potestatis plenitudine penitus tollentes et abstergentes.

In cujus nobilitacionis nostre signum eidem Johanni et posteritati sue jamdicte arma hic depicta et aliis armorum insignis communita prout ceteri Romani Imperii nostrique nobiles utuntur utendi portandi et defferendi concedimus et largimur seque illis in bellis, palestris et aliis armorum exercitibus ac alibi ubicunque locorum voluerint ipse et sua posteritas muniendi et decorandi, serie presentium auctoritatem et licenciam impartimur. Universis et singulis Sacri Romani Imperii et nostris officiariis fidelibus et subdictis presentes visuris, inspecturis et audituris mandantes, non subditos vero rogantes, quatenus supranominatum Johannem Doistruz per nos ut supra nobilitatum ipsiusque liberos prenominatos pro nobilibus reputantes, privilegiis, libertatibus et immunitatibus quibus gaudent, gaudere consueverunt et debent alii nobiles dicionis nostre, ac tocius Romani Imperii gaudere faciant et permictant sine difficultate quacunque.

Datum Ripaillie die decima octava Marcii, anno domini millesimo quatercentesimo trigesimo septimo.

B. MARVA.

Per dominum presentibus dominis preposito Augustense, Priore Ripaillie. Glaudio de Saxo. Francisco de Bussiaco. H. de Glerens. Francisco de Boussio.

Le duc, dans les termes usités à cette époque, énumère tout au long les prérogatives qu'il octroie avec la noblesse à son fidèle sujet, à ses enfants, nés et à naître, et aux enfants de leurs enfants jusqu'à l'infini, lui accordant tous les droits inhérents à son nouveau rang et lui concédant les armoiries reproduites sur le diplôme pour en jouir et user comme tous les nobles du St-Empire Romain.

Ces armes, finement dessinées et coloriées au centre du parchemin, ont gardé malgré les siècles toute la fraîcheur de leurs couleurs et le brillant de leurs ors; elles sont remarquables de conservation (fig. 138). En voici le blason: «de sinople au cheval passant au naturel (soit de couleur brun gris), harnaché, «sellé, caparaçonné de gueules, et sanglé d'or». Le heaume qui timbre l'écn est sommé d'un ange, à la face de carnation, auréolé d'or, aux ailes éployées de sinople; il est vu de profil, tourné à dextre, vêtu d'une dalmatique blanche, recouverte d'ornements, soit bandes d'or sur la poitrine et les bras; le vêtement retombe sous forme de lambrequins retroussés de cramoisi des deux côtés du casque.

Le tout sur un fond bleu foncé encadré d'une bordure d'or, accompagnée elle-même à l'intérieur d'un filet cramoisi. La disposition des figures principales et des ornements accessoires rappelle le dessin de Blavignac et ne prête à aucune confusion.



Fig. 138 Armoiries peintes sur la lettre de noblesse Destruz, 1437.

L'ange servant de cimier à l'écu mérite de retenir l'attention: il tient dans sa main une longue épée et sa tête est entourée d'un nimbe d'or; or l'épée est l'attribut de Saint-Michel et c'est une représentation de cet archange que nous avons sous les yeux; sans doute était-il le patron de Jean Doistruz.

Ici se place l'explication toute naturelle de la figure indéchiffrable tenue dans les mains de l'ange du dessin de Blavignac: la bouteille ou fiole représente la poignée de l'épée brandie par St-Michel; l'épée elle-même avait dû être brisée à l'époque où le croquis fut pris, et réduite à ce seul vestige; l'artiste, sans doute, se méprenant sur le sens de cet objet l'avait inconsciemment exagéré en le reproduisant: d'où une déformation incompréhensible de prime abord.

Maintenant, qui était ce Jean Doistruz? Son nom patronymique, chose peu étonnante pour l'époque, a subi des variations que nous avons retrouvées dans les actes qui le concernent: Doistruz, Destruz et ordinairement *Destri*.

Les armes, dont il fut gratifié par le duc de Savoie, sont donc bien des armoiries parlantes, ce n'est pas une mule qui y est représentée, mais un cheval harnaché, un destrier.

Les pièces officielles dans lesquelles nous retrouvons le nom de Jean Doistruz et que M. Paul Martin, archiviste d'Etat, a bien voulu relever à notre intention sont les suivantes: Le 16 août 1430, une reconnaissance féodale en faveur de

l'Evêché de Genève par Jean Destruz, marchand, Bourgeois de Genève, pour une maison sise en la Rivière du côté du lac et un jardin proche le pré l'Evêque.

Il était déjà mort en 1445, car à cette époque son fils Noble Philibert Destri reconnaît pour la même maison, son père étant dit «quondam».

En outre Jean Destruz avait encore acheté des nobles Edouard et Pierre de Veigy, une maison et une grange sises entre la Rivière et la rue de Villeneuve et possédée plus tard par son fils Philibert.

Galiffe, dans ses «Notices généalogiques genevoises» donne au tome II, p. 146 à 147 la généalogie des Destri qu'il nomme Destri ou D'Estrées, il dit ce qui suit:

«J'ai peu de choses à dire sur cette famille, mais comme elle est éteinte «depuis fort longtemps, ainsi que l'illustre maison de Saconnex, dans laquelle «elle s'est fondue, je la choisis pour exemplifier ce que j'ai dit en plusieurs «endroits, et ce dont je me suis fait un scrupule de donner les nombreuses «preuves que j'en ai sous la main, pour ne blesser personne: c'est que les métiers «n'empêchaient pas la noblesse à Genève, y conduisaient souvent, et étaient «fréquemment exercés par des nobles».

Cerquet Destri, maçon, fut reçu B. G. 24 janvier 1413; il fut probablement père de Jean, marchand, bourgeois de Genève, qui est qualifié noble dans les actes de sa veuve et de son fils; il épousa No. Jeannette (son nom patronymique est inconnu), laquelle étant veuve de No. Jean Destri dota, le 25 avril 1455 la chapelle de St-Michel à la Madeleine, avec No. Philibert Destri son fils et sa fille Peronette.

Noble Philibert Destri, tailleur, fut syndic en 1457, il testa le 19 septembre 1478, et institua héritier ses fils auxquels il substitua sa fille Agathe, à celle ci Robert Escuyer de Nernier et Jean son fils pour une moitié, l'autre moitié devant aller à des parents qu'il désigne, et à tous il substitue la Chapelle de St-Michel qu'il a fondée.

Ses trois fils moururent sans enfants et Agathe, sa fille, épousa No. Guillaume de Saconnex.

M. Paul Martin a retrouvé aux archives une mention relative à la fondation de la chapelle de St-Michel; la date est bien celle indiquée par Galiffe: 25 avril 1455. Elle fut fondée «sur le tombeau de Noble Jean Destri, bourgeois de Genève, dans le cimetière de l'église Sainte Marie-Madeleine par Jeannette, veuve du dit noble Jean Destri et Philibert son fils».

Les dits nobles fondateurs constituent sur divers biens immeubles les revenus de la dotation de la dite chapelle contiguë à l'église de la Madeleine et dédiée à la Vierge et à St-Michel archange. (Genève, Archives d'Etat. Eglise de la Madeleine: Chapelle de St-Michel, R. 4).

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le Musée d'art et d'histoire a recueilli du Musée épigraphique six fragments d'architecture de la Chapelle de la Mule, parmi lesquels une pièce sculptée aux armes Destri; grâce à l'obligeance de M. Alfred Cartier, nous avons pu en obtenir une reproduction photographique.

Il s'agit là d'un beau morceau de sculpture héraldique du XV^o siècle, qui figurait à la clef de voûte de la Chapelle (fig. 139, cliché du Musée d'art de



Fig. 139 Clef de voûte aux armes Destri provenant de l'église de la Madeleine (actuellement au Musée d'art et d'histoire de Genève).

Genève), casque, lambrequins, cheval, tout est plein de caractère et de vigueur. L'exécution est sobre, très artistique; à remarquer les quatre chérubins soutenant l'écu aux côtés supérieurs et latéraux; malheureusement leurs têtes ainsi que celle de l'archange St-Michel ont été mutilées, il ne reste que les vestiges de leur emplacement; l'épée tenue par le saint, les jambes gauches antérieures et postérieures du cheval, ainsi que l'étrier ont subi la même mutilation.

Le diplôme indique le cheval «passant sur le champ», c'est-à-dire non soutenu d'une terrasse, ce qui est peu logique pour l'équilibre de l'animal; le sculpteur a de son chef remédié à cette lacune ainsi que la photographie le montre.

Un examen attentif de cette pièce d'architecture permet de constater qu'elle a été recouverte d'une couche de peinture, probablement de l'époque: St-Michel est vêtu de rouge, une bordure dorée est encore très visible en bordure de la robe; les 4 anges des angles sont vêtus alternativement de rouge et de bleu foncé.

Quant au fond du champ de l'écu, il est difficile de se prononcer: est-il vert foncé ou bleu foncé? et quelle est l'influence des intempéries sur la couleur primitive?

En comparant cette clef de voûte, si caractéristique par les anges qui la soutiennent, avec le dessin de Blavignac, on est surpris de la divergence des deux compositions.

Elle s'explique: outre cette sculpture, il existe encore actuellement au Musée, deux fragments de piliers de dimension bien plus réduite, provenant aussi de la Chapelle de la Mule: ce sont eux qui ont servi de modèles au dessin de Blavignac:

Il est hors de doute qu'à cette époque leurs reliefs étaient bien plus accentués qu'aujourd'hui, car ils ne donnent qu'une faible idée de leur composition; eux aussi étaient peints et les traces de coloration sont encore reconnaissables; si le croquis original de Blavignac pouvait se retrouver, la reconstitution des couleurs serait résolue, car Galiffe dans l'ouvrage cité en tête de ce travail dit: «sculpture avec blason dans l'église de la Madeleine d'après un dessin colorié par M. Blavignac».

Un mot encore au sujet de la famille Destruz ou Destri: descendait-elle de Cerguet, maçon, reçu B. G. en 1413?

Covelle, dans le «Livre des Bourgeois», l'appelle Cerguet Destraz; cette lecture est-elle bonne? Ce serait une nouvelle variante du nom, à moins que l'a ne soit un u et la supposition de filiation émise par Galiffe serait plus admissible.

Quant aux armoiries dont ce dernier gratifie les Destri, soit dans leur généalogie, soit dans l'Armorial genevois, elles appartiennent aux d'Estrées, de Savoie: ils paraissent n'avoir aucune analogie avec la famille genevoise et je mets en doute un rapport quelconque entre les premiers, issus de race chevaleresque, et les riches marchands de Genève connus seulement depuis le XVe siècle. Ces attributions erronnées, reposant souvent sur une simple similitude de nom, ne sont pas rares; elles peuvent être grosses de conséquences surtout en cas de recherches.

Les D'Estrées portaient: «de gueules fretté d'or de six pièces».

Guichenon dans son *Histoire de la Bresse et du Bugey*, troisième partie, p. 159-160, les qualifie de seigneurs d'Espeys et de Banains, originaires de la ville de Châtillon-les-Dombes, remontant à 1300, par Pierre, damoiseau. Le dernier de sa famille, Louis, eut un bâtard Pierre qui vivait en 1449, lui-même père de Pierre époux de Claudine de la Balme en 1501.

Pour terminer, un point d'interrogation Comment ce diplôme Destruz est-il parvenu à la famille de Senarclens? Est-ce par les Le Marlet? Est-ce parmi des titres de propriétés acquises de descendants des Destruz? Ou bien encore par les de Saconnex famille dans laquelle s'est éteinte la descendance de Jean Destruz et qui a été alliée aux de Senarclens au XVIIIe siècle?

M. Henry Necker nous donnera peut-être un jour la solution de ce problème.